

# CONSTRUGEP

## GESTION DE PROJETS ET CONSTRUCTION

Le titulaire du poste doit principalement veiller à l'application des normes de sécurité exigées selon les lois et règlements appliqués par la haute direction de la santé et de la sécurité du travail et des lois en vigueur, le propriétaire, etc., et les règles qui pourraient être émises par le comité de chantier ou l'entreprise.

### RESPONSABILITÉS

- Procéder à des inspections quotidiennes sur le chantier pour assurer la sécurité et la santé de tous;
- Faire appliquer rigoureusement le programme de prévention au chantier auprès de la main-d'œuvre et des entrepreneurs;
- Appliquer les normes et les lois en vigueur;
- S'assurer que les mesures d'hygiène prévues au Code de sécurité sont respectées.
- Établir le lien entre l'entrepreneur et la CNESST;
- S'assurer constamment que la santé et la sécurité soient maintenues sur le chantier autant par tous les entrepreneurs que par les visiteurs;
- Rappporter tout incident et/ou accident sur le chantier;
- Enquêter sur tout accident et incident grave et en faire un rapport au directeur SST corporatif;
- Ordonner l'arrêt des travaux si la situation l'exige;
- Exiger que des corrections immédiates soient apportées aux dérogations constatées lors d'une visite de chantier;
- Délivrer des avis de non-conformité et en assurer le suivi;
- Compiler des statistiques et les rapporter mensuellement;
- Patrouiller régulièrement le site et assurer l'application constante des exigences (lois, méthodes, etc.) reliées à la santé et à la sécurité par tous les travailleurs et les visiteurs;
- Diriger les réunions hebdomadaires de sécurité;
- Convoquer des réunions « ad hoc » s'il a un doute sur le respect d'une règle ou méthode;
- Recevoir les nouveaux sous-traitants et revoir en détail les procédures et les consignes de sécurité avec eux avant le début des travaux lors des séances d'accueil et tenir un registre des accueils;
- Inspecter les échafaudages, les étais et les équipements de levage;
- S'assurer du maintien des bonnes relations de travail.
- Tenir à jour un registre d'accidents.

### QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

- Certification en matière de santé et sécurité au travail;
- Carte d'agent de sécurité émise par la CNESST;
- Sept (7) années d'expérience dont trois (3) en tant que responsable de santé et sécurité;
- Très bonne connaissance du Code de sécurité pour les travailleurs de construction et de la Loi sur la santé et la sécurité du travail ;
- Possède une bonne maîtrise des techniques de secourisme sur les chantiers;
- Carte Ambulance Saint-Jean (atout);
- Ponctuel et horaire flexible;
- Bilinguisme parlé et écrit (atout).

### COMPÉTENCES GÉNÉRIQUES

- Sens des priorités;
- Analyse et résolution de problèmes;
- Travail d'équipe;
- Tolérance au stress;
- Adaptation aux changements;
- Communication interpersonnelle.